

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG, Prekkak (Cambodge)

RÉSIDENCE DE KRATIÉ

AVIS DE DEMANDE DE CONCESSION. (*Bulletin administratif du Cambodge*, 1926, p. 1171-1173)

Le public est informé qu'il a été reçu le 4 septembre 1926 aux bureaux de la résidence de Kratié la demande de concession suivante :

« Saïgon, le 30 août 1926.

Monsieur l'administrateur, chef de la province de Kratié.

Monsieur l'administrateur,

J'ai l'honneur de solliciter, au nom de la Compagnie générale des Colonies, dont je suis le mandataire, la cession de terrains, d'une superficie de 5.575 hectares environ, divisés en trois blocs.

.....
Je vous serais très obligé de bien vouloir faire procéder à l'affichage et à l'enquête réglementaires et vous prie de noter que j'ai donné à M. Jean Ectors ¹ tous pouvoirs pour me représenter à cette occasion.

Je vous remercie vivement à l'avance et vous prie d'agréer Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'agent général p. i.

A. SOULET.

agissant pour le compte de la
Compagnie générale des Colonies.

Les oppositions concernant cette demande seront reçues jusqu'à l'expiration du délai de trois mois, à dater du 11 septembre, date de l'affichage à la résidence.

Kratié, le 16 septembre 1926.

L'Administrateur-Résident.,
JÉRUSALEM.

CIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG
(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1927)

¹ Philippe, Marie, Jean Ectors (Anderlecht, 26 octobre 1879-Bruxelles, 18 février 1948) : frère cadet de Camille Ectors, directeur des [Caoutchoucs de l'Indochine](#). Marié à Saïgon, le 27 mai 1916, avec Germaine Haffner, fille d'[Eugène Haffner](#), pionnier de l'hévéa en Cochinchine. Dont Max (Nice, 1919-Leuven, Belgique, 8 juin 1953). Planteur à Java, il envoie en 1917 une caisse de graines à l'Association des planteurs de caoutchouc de l'Indochine. Administrateur des Caoutchoucs du Mékong (1927-1948). On retrouve Jean Ectors dans d'autres participations de la Compagnie générale des colonies comme la [Betsiboka](#) (1927) ou la [Catecka](#).

La deuxième assemblée constitutive de cette société indochinoise de culture a été tenue le 12 janvier.

Le capital est de 30.000.000 de francs, divisé en 300.000 actions de 100 francs, entièrement libérées 10.000 parts bénéficiaires ont été créées dont : 6.000 réservées aux souscripteurs d'origine de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong.

Cette société a pour but la mise en valeur d'un domaine de 6.000 hectares environ qui a été acheté en terres rouges sur les bords du Mékong et la mise en valeur de terrains avoisinants dont l'acquisition est poursuivie.

Parmi les principaux actionnaires figurent notamment :

La Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ;

La Compagnie générale des colonies ;

La Société financière des caoutchoucs [Socfin] ;

La Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie ;

La Société franco-néerlandaise de culture [et de commerce]*.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT FONCIER COLONIAL ET DE BANQUE

(*Le Journal des économistes*, avril 1927)

Des intérêts ont été pris dans les Caoutchoucs du Mékong

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 1927

(*Le Temps*, 14 avril 1927)

(*Le Journal des débats*, 16 avril 1927)

[...] Au cours de cet exercice, la Compagnie générale des colonies, que votre banque a créée il y a quelques années avec le concours des principaux établissements de la place, a été amenée, du fait de l'extension de son champ d'activité, à augmenter son capital. Nous avons accru proportionnellement la participation que nous possédions dans cette société. De concert avec elle, nous avons concouru à la création de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong... [...]

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1927)

Nous apprenons la création de la Compagnie des Caoutchoucs du Mékong, au capital de 30 millions de francs divisé en 300.000 actions de 100 francs.

La Compagnie générale des colonies fait apport à la Société d'un terrain de 6.000 ha. à Prek-kak, près de Stung-Treng, prov. de Kratié (Cambodge), concédé le 15 septembre dernier, et d'une demande de concession de 5.575 ha. à Kratié. En rémunération, il lui est attribué : 71.000 piastres, 3.000 parts de fondateur sur les 10.000 créées et les dépenses effectuées par elle pour la prospection, la recherche et l'abornement des terrains qu'elle apporte lui seront remboursées.

Mille parts sont remises au conseil d'administration et les 6.000 autres sont réparties entre les souscripteurs à raison, d'une par 50 actions.

Le conseil est autorisé à porter le capital à 60 millions ; dans ce cas, les actions auront droit aux trois quarts des augmentations de capital et les parts au quart.

Les actions ont droit à un dividende statutaire de 8 % et les parts à 30 % du solde des bénéfices nets.

Il est créé une société civile des parts de fondateur.

La moitié du capital a été versée.

Premiers administrateurs : MM. Atthalin, Carrère, Ectors, Langlois, René Legrand, Émilien Mazet, Ernest Outrey², Petithuguenin³ et Olivier de Rivaud.

La Compagnie des caoutchoucs du Mékong
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 août 1927)

A été constituée fin 1926 au capital de 30 millions de francs en 300.000 actions de 100 fr. qui pourra être porté à 60 millions pendant une durée de dix ans sur simple décision du conseil d'administration.

Objet. — La culture en Indochine, spécialement des arbres à caoutchouc.

Apports. — La Compagnie générale des colonies a fait apport :

1° — d'un terrain de 6.300 hectares environ situé au Cambodge, province de Stung-Treng, circonscription de Kratié, obtenu en concession provisoire à titre onéreux ;

2° — du bénéfice d'une demande de concession de plusieurs parcelles de terrain contiguës au premier de 5 000 hectares ;

3° — du bénéfice des études et travaux effectués ainsi que du matériel et l'outillage existant sur le terrain.

En rémunération il lui est attribué : 1° — 71.000 p. en remboursement des sommes déjà versées sur l'achat du premier domaine, ainsi que de certaines dépenses : 2° — 3.000 parts de fondateurs sur les 10.000 qui ont été créées ; 6.000 étant remises aux premiers actionnaires et 1.000 au conseil d'administration pour être attribuées aux mieux des intérêts de la société.

Répartition des bénéfices. — 5 % pour la réserve légale. La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 8 %. Le surplus, après prélèvement de 6 % au conseil d'administration, sera distribué :

70 % aux actions,

30 % aux parts.

Premier conseil d'administration. — MM. [André] Atthalin [Cie gén. col.], G[eorges] Carrère [Bq fr.-ch.], J[ean] Ectors, Ph. Langlois [Socfin], R[ené] Legrand [Cie gén. col.], E[rnest] Outrey, P[aul] Petithuguenin [Cie générale des colonies], Olivier de Rivaud [Socfin], J. Saint-Girons⁴.

Situation actuelle. — L'aménagement et le défrichement du premier domaine situé en bordure du Mékong ont été commencés par les soins de la Compagnie générale des colonies afin d'utiliser la première saison sèche.

Sur 1.000 hectares dans la partie Sud-Ouest, la forêt a été entièrement abattue et brûlée, plus de 700 hectares nettoyés sont prêts à être plantés dès maintenant, les 300 autres le seront au cours des deux mois prochains. De plus, plus de 20 kilomètres de pistes automobilables ont été établies et dessouchées. En outre, la Compagnie donne son concours à l'Administration pour la réfection de la route Locale n° 24 de Stung-Treng à Speu, qui constitue l'accès le plus facile au domaine

² Ernest Outrey (1863-1941) : ancien résident supérieur au Laos et au Cambodge, député de la Cochinchine (194-1936), administrateur de plusieurs sociétés caoutchoutières.

³ Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies. Voir [encadré](#).

⁴ Jean Saint-Girons (1867-1932) : administrateur délégué de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce. Voir [encadré](#).

Une maison a été construite pour le directeur ; deux autres serviront provisoirement pour les assistants, et seront ensuite affectées aux surveillants ; il y a, en outre, plusieurs logements d'employés, un bureau, un magasin, une infirmerie, une boutique; sept maisons sont déjà construites pour les ouvriers, et quatre autres sont en construction ainsi que deux maisons définitives pour les assistants. On a construit en outre un atelier, de nombreuses cuisines, des lavoirs. On installe au premier village une adduction d'eau avec un réservoir. Une pépinière de 8 hectares est préparée pour les années suivantes. Pour la partie à planter cette année, les plants proviendront pour partie d'une pépinière installée par la société sur un terrain particulier situé auprès de son domaine et, pour le reste, d'achats à la plantation d'Anloc et à la Compagnie du Cambodge.

Le défrichement a été exécuté exclusivement par la main-d'œuvre cambodgienne : l'effectif a été, pendant toute la saison sèche, pour ce seul travail, de 1.000 à 1.300 hommes ; depuis que les Cambodgiens rentrent chez eux pour leurs cultures, la plantation a conservé au défrichement entre 650 et 700 hommes.

La compagnie a engagé pour assurer les travaux courants de la plantation : 100 Annamites et 500 Tonkinois, dont 250 sont déjà sur place.

Le premier domaine est constitué, pour neuf dixièmes au moins, par de l'excellente terre rouge ; il se compose d'une série de plateaux très réguliers, séparés par quelques ruisseaux, où l'on trouve de l'eau claire en toutes saisons.

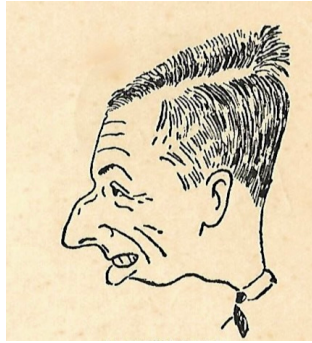
Les terrains faisant partie de la deuxième demande sont encore dans la même région et porteraient, s'ils étaient concédés, l'étendue du domaine de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong à 43.500 hectares.

La situation de la Plantation de Stung-Treng sur la rive du Mékong rend faciles les questions de recrutement de main-d'œuvre, de ravitaillement et facilitera l'évacuation des produits.

Extrait de l'*Indochine financière*.

N.D.L.R. — Voilà une plantation qui gagnera énormément à ce que le Vrai Transindochinois, le chemin de fer du Mékong, soit construit avant le Grand Côtier. Elle se trouvera deux fois plus près de sa main-d'œuvre.

Paul-Gaston-Émile-Marie FOURNIER, assistant, puis directeur



Pau Fournier
par Joseph Pépino (1933)

Né à Paris XV^e, le 30 novembre 1903.

Fils de *Gaston Émile Fournier*, futur général de division, et de *Désirée Gabrielle Morice*.

Marié à Kompong-Thom, le 21 août 1939, avec *Anna Pisarevsky*.

Ingénieur-mécanicien-électricien diplômé de l'École spéciale des Travaux publics de Paris (1926)

Services militaires (nov. 1926-nov. 1927 et oct. 1939-mai 1940) : aviation Biênhoà.

Ingénieur au bureau d'études de la Truyère à Paris (décembre 1927-avril 1928).

Assistant (juin 1928), puis directeur (janvier 1933) de la plantation de Prekkak des Caoutchoucs du Mékong.

Membre du comité technique consultatif de l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Indochine (1941)

Officier de l'ordre royal du Cambodge.

Chevalier de la Légion d'honneur du 18 février 1952.

Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 21 octobre 1962.

CONVOCATIONS

Compagnie des Caoutchoucs du Mékong
(Société indochinoise de culture)

(*L'Information d'Indochine*, 1^{er} septembre 1934)

Assemblée générale extraordinaire le 18 septembre à 10 heures, 9, quai de Belgique à Saïgon. **Réduction du capital**, modifications aux statuts.

Le Courrier-l'Opinion, 28 août.

MÉKONG
(COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 90 s)

Conseil : MM. A. Atthalin, G. Carrère, J. Ectors, Ph. Langlois, R. Legrand, E. Mazet, E. Outrey, P. Petithuguenin, O. de Rivaud.

Capital : à l'origine de 30 millions, divisé en 300.000 actions de 100 fr. Réduit en 1932 à 15 millions de francs, divisé en 150.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 10.000, dont le nombre et les droits aux bénéfices ne varient pas, quelles que soient les variations du capital.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 8 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus : prélèvement pour réserves et amortissements à décider par l'assemblée. Le solde, après prélèvement de 6 % en faveur du conseil, sera réparti : 70 % aux actions, 30 % aux parts de fondateurs.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du nominal des actions. Sur le solde : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

TABLEAU DES SURFACES PLANTÉES (en hectares)

Concessions	1927	1928	1929	Total
2.658	850	1.458	97	2.400

Les hévéas sont greffés à 100 %.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1934 a décidé la réduction du capital de 15 à 10 millions et la réaugmentation à 20 millions. Elle a autorisé la création d'actions privilégiées 6 1/2 % dont le privilège cessera quand les actions de toutes catégories auront touché 6 1/2 % pendant 3 ans.

Cette opération permettra à la société d'assainir sa situation et d'obtenir les fonds nécessaires à l'entretien de ses plantations jusqu'à la période de production normale.

Les saignées commenceront vraisemblablement en 1935.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF		
Terrains		392.000,00
Mise en valeur de la plantation		18.691.713,68
Bâtiments et Constructions		2.233.972,00
Matériel et Mobilier		74.253,10
Approvisionnements divers		126.097,30
Débiteurs :		
Débiteurs divers :	11.541,50	
Droits de transmission :	288.222,23	299.763,73
Caisses et Banques		198.861,92
Comptes d'ordre		22.040,90

		<u>22.038.702,63</u>
PASSIF		
Capital		15.000.000,00
Créditeurs divers :		
À Paris :	2.879.174,03	
À la Colonie :	38.026,60	
Trésor public :	2.160,00	2.919.360,63
Avances du gouvernement général de l'Indochine		4.117.025,40
Comptes à régler		2.316,60
		<u>22.038.702,63</u>

SUPPLÉMENT
LA TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL AU CAMBODGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1935)

.....

Dans l'après-midi, le Gouverneur général gagna, en compagnie de MM. Silvestre et Montovani, la plantation de la Société des caoutchoucs du Mékong à Prekkak. Le voyage s'effectua par la piste de la berge, sur la rive droite du Mékong, à travers la région accidentée et pittoresque qui surplombe le lit énorme et majestueux du fleuve générateur de richesses. À Prekkak, le Gouverneur général visita, sous la conduite du directeur, M. Fournier, la plantation qui s'étage sur d'immenses mamelons de terre rouge magnifique, sur un domaine de 6.300 hectares dont 2.650 sont couverts par 500.000 hévéas, tous greffés, et qui seront mis en saignée dans le courant de 1936. La plantation emploie un personnel de 500 coolies dont les quatre cinquièmes sont des engagés tonkinois. L'état sanitaire de ce personnel est excellent. M. Robin tint, d'ailleurs, à examiner les installations établies à leur intention et, en particulier, l'infirmerie, s'enquérant des conditions dans lesquelles était poursuivi l'assainissement du domaine. Il s'est entretenu ensuite longuement avec le directeur sur les modalités d'exploitation et les résultats à attendre dans un proche avenir.

En Indochine, on inaugure le terrain privé de Prekkak
(*Les Ailes*, 14 mars 1935)

À Prekkak, entre Saïgon et Angkor, on a inauguré, récemment, un terrain privé dû au dévouement de M. Fournier, pilote de réserve. Cet aérodrome, baptisé « Maurice-Noguès », est le premier homologué à la colonie. Un avion du centre de Biën-Hoà, piloté par le lieutenant Leclerc, représentait l'Aviation militaire à cette cérémonie à laquelle l'Aéro-Club de Cochinchine* avait délégué, par la voie des airs, MM. [Fernand] d'Or, Geneste, Pichardie, M^{lle} [Raymonde] Nicolle, M^{me} et M. Toulza, M^{me} et M. Pinot, MM. Begin, [Jacques] Caillard, capitaine Leroux.

Indochine
Rapport au conseil de gouvernement, 1935

La création d'aérodromes privés a été permise, à l'image de la Métropole, par arrêté du 26 février 1934 (un terrain privé a été établi en conformité de ces prescriptions par la Société des Caoutchoucs du Mékong à Prekkak (Cambodge).

Compagnie des caoutchoucs du Mékong
Assemblée générale ordinaire du 28 août 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 octobre 1935)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à l'article 33 de nos statuts, pour vous exposer les résultats de notre gestion et vous soumettre les comptes de l'exercice 1934.

Notre domaine, qui couvre 6.319 hectares dont 2.058 hectares en concession définitive, comporte, sans changement, 2.400 hectares plantés en hévéas.

Nous vous avons fait connaître l'an dernier que nous avons doublé par des semis intercalaires la densité des arbres.

Ces semis ont réussi dans une très forte proportion et les jeunes plants ont tous été greffés avec plein succès au cours de la saison des pluies 1934.

Les plantations comportent actuellement, en conséquence, environ un million de pieds greffés. Cette densité exceptionnellement forte de 403 arbres à l'hectare, tous greffés, permettra ultérieurement une nouvelle sélection des meilleurs producteurs.

Les greffes que nous avons employées étant placées parmi les meilleures connues, nous sommes ainsi assurés d'obtenir le plus de rendement possible.

Cette amélioration très importante, qui a été apportée à votre plantation au cours des deux derniers exercices, a été obtenue avec des dépenses extrêmement réduites grâce à l'utilisation judicieuse de la main-d'œuvre.

Les travaux de protection du sol contre l'érosion ont été méthodiquement poursuivis, par un système de digues et de terrasses, avec la même économie. A la fin de 1934, une superficie de 1.346 hectares a été ainsi aménagée.

L'entretien de la plantation, que les mesures prises antérieurement et le développement des hévéas rendent plus facile, est entièrement satisfaisant. Le prix de revient de sarclage a pu être considérablement abaissé grâce à la couverture de légumineuses qui s'étend maintenant sur toute la surface. Aucune maladie importante n'a été décelée et les arbres se développent normalement.

Votre plantation va aborder la période d'exploitation [de rapport] dans d'excellentes conditions. Nous estimons, en effet, pouvoir mettre en saignée environ 300 hectares au cours du seconde semestre de 1935.

Malgré l'importance des travaux effectués, nous avons pu réduire de 500 hommes à 400, au cours de l'exercice, l'effectif de main-d'œuvre.

Nous avons continué à donner tous nos soins à améliorer les conditions d'hygiène et d'existence de celle-ci. Nous suivons à cet effet, d'accord avec l'Institut Pasteur de Saïgon, un programme d'assainissement qui a pour résultat de faire disparaître progressivement la fièvre paludéenne qui régnait autrefois, avec intensité, dans cette région de forêts vierges. Le taux des indisponibles par maladie est tombé dès à présent au chiffre moyen très bas de 3 %.

Nous avons eu la satisfaction de voir nos efforts reconnus par nos travailleurs qui ont rengagé en fin de contrat dans la proportion considérable de 85 %.

Le directeur et le personnel de la plantation ont apporté dans l'application du programme qui leur avait été tracé et que continue à contrôler sur place notre inspecteur technique, M. Birnie, un esprit de méthode et d'économie que nous sommes heureux de vous signaler.

Votre plantation a été visitée, au cours de l'exercice, par notre conseiller botanique, le docteur Cramer, qui a trouvé la situation entièrement satisfaisante.

La réduction du capital que vous aviez décidée par l'assemblée extraordinaire du 6 octobre 1931 a été effectuée au cours de l'exercice. En conséquence, le capital a été ramené de 15 à 10 millions de fr. et les amortissements nécessaires ont été appliqués au compte « Plantations ».

Le bilan au 31 décembre 1934 fait encore paraître les avances que le Gouvernement général de l'Indochine et nos banquiers ont bien voulu nous accorder et continuer pendant l'exercice 1934. Elles ont été entièrement remboursées à la suite de l'assemblée extraordinaire du 28 février 1935 qui a consacré l'augmentation de notre capital de 10 à 20 millions de francs.

La situation financière de la société est maintenant complètement apurée.

Le relèvement des cours du caoutchouc depuis l'application de l'accord international réglementant la production, dont nous vous avons fait part l'an dernier, nous permet d'espérer que nos efforts seront récompensés.

Nous avons appelé à siéger au conseil, au cours de l'exercice, M. Pannetier ⁵, qui avait eu, à diverses reprises, à nous prêter son concours les années précédentes. Nous vous demandons de ratifier sa nomination d'administrateur.

Le mandat de M. E[rnest] Outrey est venu à son terme, en vertu de l'article 20 des statuts. Il est rééligible et nous le proposons à vos suffrages.

Vous aurez à procéder, suivant la Loi, à la désignation des commissaires aux comptes pour l'exercice 1933. [...]

Compagnie générale des colonies
Assemblée ordinaire du 15 juin 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 août 1936)

[...] En Indochine, nous avons participé à l'augmentation de capital de 10.000.000 de francs à 20.000.000 de francs, de la « Compagnie des caoutchoucs du Mékong » pour assurer l'équilibre financier de cette société. Ses plantations en hévéas greffés s'étendent sur 2.400 hectares et sont en excellent état. Le développement des arbres a été jugé suffisant pour commencer leur mise en saignée au cours du second semestre 1935, ce qui a été fait. [...]

Compagnie des caoutchoucs du Mékong
Assemblée ordinaire tenue à Saigon le 20 juillet 1936

⁵ Probablement Georges Pannetier (Paris, 1876-Dierre, Indre-et-Loire, 1955) : officier de carrière, affecté au Tonkin (1901-1906), blessé grièvement en 1915 sur le plateau de Bolaute, promu à titre militaire dans la Légion d'honneur jusqu'au grade de commandeur, docteur en droit en 1919 avec une thèse sur « les Successions et le fisc », secrétaire général adjoint, puis sous-directeur de la Cie générale des colonies, la représentant en tant que commissaire aux comptes de nombreuses affaires, puis commissaire aux comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans les années 1936-1945. En relation avec Louis Pimpaneau, directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, puis (1942) chef de cabinet de Darquier de Pellepoix au Commissariat général aux questions juives (d'après le petit-neveu de ce dernier, Julien Plainemaison).

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 décembre 1936)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 33 de nos statuts, pour vous exposer les résultats de notre gestion et vous soumettre les comptes de l'exercice 1935.

Exploitation

Notre plantation, nous vous le rappelons, comporte 2.400 hectares plantés en hévéas tous greffés. Les travaux de protection du sol contre l'érosion ont été étendus de 1.346 hectares en 1936 à 1.562 hectares en 1935.

Un traitement préventif très peu onéreux contre les maladies habituelles de l'hévéa est appliqué d'une façon générale à toute la plantation et donne des résultats excellents.

Une usine a été construite dans des conditions économiques à O'Préam, à proximité des parcelles arrivant les premières en exploitation. Elle est aménagée pour une capacité de 3.600 kg de feuilles fumées par jour et suffira par conséquent à traiter la production des premières années.

Nous poursuivons l'installation de villages indigènes composés de maisons familiales et de jardins potagers dans lesquels seront logés les travailleurs de plus en plus nombreux qui ont accepté de renouveler leurs contrats.

Ces renouvellements ont atteint, en 1935, 85 % des engagements venant à expiration.

Des travaux d'assainissement, dont nous vous avons indiqué l'objet lors de notre dernière assemblée, sont effectués dans un rayon de 1.200 mètres autour de ces villages, en accord avec les directives de l'institut Pasteur.

À la suite de ces travaux, le pourcentage des indisponibles par maladies, principalement par paludisme, est descendu à 2,53 %.

Bien que nous ayons, au cours de l'exercice, commencé la mise en exploitation, notre effectif de main-d'œuvre a pu être maintenu à 410 hommes, chiffre qui n'est pas supérieur à celui de 1934.

Le docteur Cramer, comme les années précédentes, a visité notre domaine et a constaté le bon développement des diverses variétés de plants greffés et l'état général très satisfaisant de la plantation.

Nous sommes heureux de rendre hommage à nos conseils techniques, à notre directeur et à notre personnel, de la collaboration éclairée et dévouée qu'ils ont continué à apporter au succès de notre entreprise.

L'exploitation n'a porté que sur les six derniers mois et sur un nombre d'arbres à l'hectare encore très faible ; cependant, nous avons cru devoir faire paraître cette année un compte de Profits et pertes.

Nous avons, en effet, comme nous vous l'avions annoncé, lors de la dernière assemblée, mis en saignée les blocs les plus développés.

Leur total, qui représentait 216 hectares au début, s'élevait à 539 hectares au 31 décembre, la moyenne des hévéas exploités à l'hectare étant de 110 plants.

Nous comptons, au cours de l'exercice 1936, porter à 1.500 hectares, la superficie en saignée.

Production

La production de ces six premiers mois d'exploitation s'est élevée à 41.422 kg de caoutchouc qui ont été vendus au cours de l'exercice. Nous avons en outre cédé à d'autres sociétés 18.951 kg de graines de légumineuses provenant de nos plantes de couverture.

La production au 30 juin de cette année atteint 47.400 kg.

Résultats de l'exercice

Le compte d'exploitation comprend la totalité des frais de culture afférents aux surfaces exploitées pendant le deuxième semestre 1935, les frais de récolte, de préparation, d'emballage et de transport, ainsi que la part des frais généraux qui lui incombe.

Le Compte de profits et pertes fait ressortir un solde créditeur de 61.156 fr. 25 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Marché du caoutchouc

L'application du plan international de restriction s'est poursuivie au cours de l'exercice et ses effets ont répondu aux intentions des pays intéressés : la réduction des stocks a dépassé 103.000 tonnes en 1935 et une nouvelle réduction d'une centaine de mille tonnes est prévue en 1936. Les cours se sont relevés de 6 d. moyenne de l'année 1935, à 7 d. à la fin de l'exercice.

Questions à l'ordre du jour

Nous avons appelé à siéger au conseil M. René Van den Berg [Socfin], dont l'expérience comme directeur de plantation en Malaisie, nous sera d'un utile concours. Nous vous demandons de ratifier sa nomination d'administrateur.

Les mandats de MM. Émilien Mazet⁶ [commerçant et distillateur à Saïgon-Cholon] et René Legrand [Cie générale des colonies] sont venus à leur terme, en vertu de l'article 20 des statuts. Ils sont rééligibles et nous les proposons à vos suffrages.

Vous aurez à procéder, suivant la loi, à la désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 1936 et 1937.

Enfin, nous vous rendrons compte, au cours de notre assemblée générale, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, des opérations que nous avons faites avec des sociétés dont certains membres de votre conseil sont administrateurs, ou avec des maisons dans lesquelles ils sont intéressés

Nous vous proposons de leur renouveler, pour l'exercice courant et la période allant jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de cet exercice, l'autorisation de conclure des affaires avec votre société.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Immobilisations	19.343.134 63
Bâtiments et matériel	[illisible]
Approvisionnements	80.938 00
Produits en stock	mémoire
Débiteurs	
Taxe de transmission	318.133 81
Divers	48.094 00
Caisse et banques	43.794 79
Comptes d'ordre	46.521 55

⁶ Émilien Mazet : distillateur et brasseur à Cholon.

	<u>20.580.014 48</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000 00
Réserve légale	mémoire
Créditeurs	499.731 38
Comptes d'ordre	19.126 85
Profits et pertes	61.156 25
Résultats 1935	
	<u>20.580.014 48</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais d'exploitation	218 033 85
Solde créditeur	61.156 25
	<u>279.190 10</u>
CRÉDIT	
Ventes des produits	279.190 10
	<u>279.190 10</u>

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité

.....

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Camerlynck ⁷ et Gropelier ⁸, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1936 et à l'assemblée générale qui aura ultérieurement à statuer sur les comptes de l'exercice 1937 et d'exercer toutes les attributions prévues par la loi, pendant lesdits exercices 1936 et 1937, avec faculté pour chacun des deux commissaires d'accomplir seul le mandat ci-dessus en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque

L'assemblée générale fixe à 1.000 francs par an la rémunération de chacun des commissaires qui fera le rapport.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1402-1403 :

⁷ Henry Camerlynck : fondé de pouvoirs (1930), puis sous-directeur (1938) de la Banque de Paris et des Pays-Bas : administrateur de la Banque de Madagascar (1941), etc. Voir [encadré](#).

Frère aîné de Guillaume Camerlynck, directeur de l'École supérieure de droit de Hanoï.

⁸ G. Gropelier : de la Banque franco-chinoise (ancien de l'agence d'Haiphong de la Banque industrielle de Chine).

Caoutchoucs du Mékong
Conseil : MM. A. Atthalin, pdt ; G. Carrère, J. Ectors, Ph. Langlois, R. Legrand, E. Mazet, E. Outrey, P. Petithuguenin, O. de Rivaud, R. van den Berg, Ch. Couture.
Commissaires aux comptes : Camerlynck, Gropelier, Illif.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
CAOUTCHOUCS DU MÉKONG
(*Le Petit Bleu*, 24 septembre 1937)

Bien que, pour la première fois, en 1936, l'exploitation ait porté sur l'année entière, le résultat ne permet pas même de payer le dividende statutaire des actions privilégiées.

Les actionnaires, réunis le 5 juillet dernier, à Saïgon, en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1936.

Ces comptes accusent un bénéfice de 481.844 fr., auquel s'ajoute un report à nouveau précédent de 58.098 fr., contre un bénéfice de 61.156 fr. fin 1935.

Aucune attribution n'a pu être faite, cette année encore aux actions ordinaires.

Voici, en effet, comment il a été décidé de répartir le bénéfice disponible du dernier exercice, s'élevant à 539.942 francs : Réserve légale. 24.092 fr. ; 5 % aux 100.000 actions privilégiées, 500.000 fr. ; Report à nouveau. 15.850 francs.

Le dividende ainsi fixé à 5 fr. par action privilégiée est payable sous déduction des impôts, à partir du 27 septembre courant, contre remise du coupon n° 1 ou présentation des certificats, pour les titres nominatifs.

L'assemblée a donné *quitus* de sa gestion à M. Pannetier, administrateur démissionnaire ; la nomination, en son remplacement, de M. Henry Jahan ⁹ a été ratifiée et M. O. de Rivaud, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil donne, sur l'exploitation, en 1936, les renseignements ci-après :

« Sur les 2.400 hectares plantes du domaine, les superficies en exploitation sont passées, d'un exercice à l'autre, de 539 hectares, avec 59.757 hévéas en saignée, à 1.684 hectares et 220.500 hévéas en saignée, soit une moyenne, à l'hectare, de 131 arbres en exploitation, encore faible par rapport à la densité des arbres plantes.

« La production de l'exercice s'est élevée à 254.986 kg de caoutchouc, contre 41.122 en 1935. Elle a été vendue dans l'année, à un cours moyen supérieur de plus de 2 fr. à celui obtenu en 1935...

« En raison de l'extension des superficies en exploitation, l'effectif de la main-d'œuvre a passé de 510 à 586 ouvriers. L'état sanitaire de la plantation a continué à être aussi satisfaisant que possible. »

En ce qui touche les comptes, la comparaison des deux derniers bilans, au 31 décembre 1936 et 1935. fait apparaître les principales variations ci après :

À l'actif : les postes Plantations (19.606.742 fr. contre 19.343.134 fr.) ; Bâtiments et matériel (1.009.740fr. contre 699.398 fr.) accusent une augmentation globale de 573.949 fr. « qui correspond. dit le rapport, aux immobilisations de l'année : entretien des plantations encore inexploitées, extension des routes, constructions et achat de matériel.

Au passif : le compte Créditeurs divers a passé, d'une année à l'autre, de 499.731 fr. à 601.318 fr. : « Il est largement garanti, souligne le rapport, par le compte Débiteurs (Taxe de transmission, 319.397 fr. contre 318.133 fr. ; Divers, 320.168 fr. contre

⁹ Henri Jahan (1886-1980) : inspecteur des finances, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. On le retrouve au milieu des années 1950 président de l'Union industrielle de crédit. Voir [encadré](#).

48.091 fr.) et le compte Caisses et Banques, 475.584 fr. contre 13.794 fr., figurant à l'actif.

Enfin, le rapport ajoute : « Nous avons vendu, au cours de l'exercice, 500 parts de fondateur sur les 1.000 à la disposition du conseil, dont le produit, soit 690.101 fr., nous a permis de mettre notre trésorerie en équilibre. Nous avons ouvert, au passif du bilan, une réserve qui correspond à la réalisation de ces titres. »

Les actions ordinaires et privilégiées se traitent, les unes et les autres, au-dessus de 250 fr., soit avec une majoration de plus de 150 fr., par conséquent, que ni les résultats acquis, ni le dividende reparti aux seules actions privilégiées, ne sauraient encore justifier.

Aussi bien, le peu de stabilité de la cote en témoigne-t-elle : les cours extrêmes ont été, cette année, pour les actions O, 342 et 230 fr. et, pour les actions P. 355 et 245 fr. Ils ont été 2.575 fr. et 1.395 fr. pour les parts, qui s'inscrivent actuellement entre 1.625 fr. et 1.650 fr.

On était, l'an dernier, à pareille époque, respectivement autour de 125 francs pour les actions des deux catégories et de 700 fr. pour les parts, mais au plus bas, on était tombé, en cette même année 1936, l'action O à 72 fr. 25 ; l'action P à 90 fr. et la part à 50 francs.

Dans le *Petit Bleu* du 18 mars 1936, au moment où la société préparait l'introduction de ses titres : 100.000 actions O, 100.000 actions P. de 100 fr. les unes et les autres, et 10.000 parts, nous avons rappelé qu'elle avait été définitivement constituée en janvier 1927. avec un capital initial de 30 millions, réduit à 15 millions en 1932 et à 10 millions en 1934. puis reporté à 20 millions par la création d'actions prix alignées à 6 1/2 % dont le privilège cessera quand toutes les actions indistinctement auront touché 6 1/2 % de dividende pendant trois années consécutives.

On ,en est pas encore là et la cote devance les répartitions : les porteurs sont ainsi dans une situation qu'il sérail imprudent de qualifier de « tout repos ».

Le seul véritable sujet de satisfaction que puissent avoir les actionnaires, c'est l'entrée au conseil de M. Jahan. La présence d'une haute personnalité de cette qualité suffit à rassurer pour l'avenir, quelle que soit la rudesse et la délicatesse de la tâche à accomplir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. A. Atthalin. président ; G. Carrère ; J. Ectors : P. Langlois ; R. Legrand ; E. Mazet ; E. Outrey ; P. Petithuguenin ; O. de Rivaud ; R. Van den Berg ; H. Jahan.

Caoutchoucs du Mékong

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

L'assemblée du 5 juillet a approuvé les comptes de 1936 faisant ressortir un solde créditeur de 481.844 fr., qui s'ajoute au report antérieur de 58.098 fr.

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 5 fr. aux 100.000 actions privilégiées. Les superficies mises en saignée sont passées de 539 hectares à la fin de 1935, à 1.684 hectares à la fin de 1936. La production s'est élevée à 254.986 kilos contre 41.422 kg en 1935.

Jacques About, assistant à Prek-Kak, prend la direction de Binh-Lôc (SIPH).

Annuaire industriel, 1938 :

CAOUTCHOUCS du MÉKONG (Cie des), Saïgon (Indo-Chine). Soc. an. au cap. de 30 millions de fr., ent. versé. — Conseil d'adm. : Prés. : M. Atthalin [BPPB/Cie gén. col.] ;

Adm. : MM. [Georges] Carrère [Bq fr.-chinoise], [Jean] Ectors, [Ph.] Langlois [Socfin], R[ené] Legrand [Cie gén. col.], E[milien] Mazet, E[rnest] Outrey [député Cochinchine], P[aul] Petithuguenin [Cie gén. col.], O. de Rivaud [Socfin], J[ean] St-Girons [Franco-néerlandaise de culture et de commerce], J. Perrot. — Domaine de 6.000 ha environ de Kratié (Cambodge).

Culture de caoutchouc au Cambodge (1-51443).

AU CAMBODGE
Nouvelles administratives
Personnel européen
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 10 avril 1938)

M. Breton¹⁰, sous-brigadier de 1^{re} classe des Polices municipales, directeur de la Caisse de crédit agricole de Kompongcham, est désigné pour remplir, cumulativement avec ses fonctions actuelles, celles de contrôleur du Travail pour le secteur de Kompongcham comprenant les plantations de la Compagnie du Cambodge et celle de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong à Prekkak, en remplacement de M. Bocognano, appelé à une autre destination.

CAOUTCHOUCS DU MÉKONG
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} juillet 1939)

Le compte de Profits et pertes de l'exercice 1938 fait apparaître un solde créditeur de 6.260.000 francs contre 2.280.000 francs l'année précédente. Après 940.000 francs contre 874.000 francs d'amortissements en chiffres ronds et après affectation de 1 million à une provision pour l'amélioration des plantations, le dividende des actions a pu être porté à 20 francs brut contre 12 francs et celui des parts à 102,85 contre francs 34,28. Voilà le commencement de la justification du conseil souvent répété ici d'acheter Mékong ou d'arbitrer d'autres caoutchoutières en faveur de celle-ci. Si même les cours du caoutchouc ne progressent pas cette année (et un progrès déjà acquis) les bénéfices du Mékong vont continuer de croître très vite avec, et même probablement plus vite que, sa production qui est passée, pour les 5 premiers mois de l'année, à 282.640 kg contre 205.822 durant la même période de 1938. Rappelons que les plantations du Mékong couvrant 2.445 ha. et, étant entièrement greffées, sont appelées à produire au plus tard en 1948 au moins 3.668.000 kg, c'est-à-dire plus de 3 fois et demie plus que l'année dernière et sans doute davantage encore.

(Reçu par avion de notre correspondant particulier, Paris, le 16 juin 1939)

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge
Liste des électeurs
(*Bulletin administratif du Cambodge*, septembre 1939)

CIRCONSCRIPTION DE KOMPONG-CHAM
A. — Section de Kompong-Cham (p. 1588-1590)

¹⁰ Emmanuel Breton, né le 3 janvier 1908, entré dans l'administration indochinoise le 16 juillet 1929.

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Fournier (Paul)	34	Dir. plantation	Prekkak
Juramie (Gaston)	37	Assistant de plantation	Prekkak
Korlowski (Georges)	37	Assistant de plantation	Prekkak
O'Connell (Maurice)	30	Assistant de plantation	Prekkak
Thompson (Claude)	26	Plantation	Prekkak

Annuaire Desfossés 1940, p. 1855 :

Caoutchoucs du Mékong

Conseil : MM. A. Atthalin, pdt ; G. Carrère, J. de Beaumont ¹¹, Ch. Couture, J. Ectors, Ph. Langlois, R. Legrand, E. Mazet, E. Outrey, P. Petithuguenin, R. van den Berg.
Commissaires aux comptes : Camerlynck, Destombes, Parigot.

MARIAGES

Colette Goutès ¹²

Claude Thompson ¹³

(*L'Écho annamite*, 16 février 1940)

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Thompson, directeur d'une plantation d'hévéas à Prekkak, province de Kompong-Cham (Cambodge), avec Mlle Colette Goutès, la gracieuse fille de M. l'administrateur Goutès ¹⁴, chef de la province de [Saïgon-]Cholon.

Nos vœux de bonheur et de prospérité aux fiancés.

¹¹ [Jean de Beaumont](#) (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges.

¹² Colette Goutès : future secrétaire particulière du maréchal Juin.

¹³ Claude Thompson : fils d'une secrétaire de la CCNEO. Mobilisé contre le Siam, il accompagne un camarade qui va négocier les conditions d'armistice, est arrêté comme espion, est incarcéré et malmené à Bangkok. Il meurt début 1942 à Saïgon des suites de sa captivité. Son frère périt en 1945 après avoir été parachuté en Indochine.

¹⁴ René Goutès (1884-1958) : voir [encadré](#).



Mariage de Colette Goutès et Claude Thompson, le 9 mars 1940
(Coll. Gérard O'Connell)

Heures de joie
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 janvier 1941)

On nous fait part de la naissance le 10 janvier de Claudine, fille de M. et M^{me} Claude Thomson [Thompson] et petite-fille de M^{me} et M. René Goutès, administrateur de la province de Cholon.

Nos compliments aux heureux parents et grands-parents et nos vœux de bonne santé à la mignonne Claudine et à sa jeune maman.

La tournée du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 18 juillet 1941)

Saigon, 17 juillet. — Dans la matinée du 17 juillet, l'amiral Decoux s'est rendu de Kratié à Kompong-Cham par le Mékong, à bord de la canonnière *Commandant-Bourdais*, commandée par l'enseigne de vaisseau Abérer. Il s'est arrêté, en cours de route, à Prekkak, pour y visiter la plantation de la Compagnie des Caoutchoucs du Mékong.

Le chef de la colonie était attendu à l'appontement par le résident de France à Kompong-Cham, M. Hoeffel, et par M. Fournier, directeur de la plantation. Celle-ci, qui emploie un personnel d'environ 1.800 hommes sur ses 2.600 hectares, produit

actuellement 2 300 tonnes de caoutchouc. Ses débuts datent de douze ans seulement. Son usine est équipée pour traiter 15 tonnes par jour.

.....
(Arip)

IN MEMORIAM

97 PLANTEURS TUÉS EN INDOCHINE DE 1940 À 1978

Prénom	Nom	Décédé le	Lieu	Société	Circonstances
Claude	THOMPSON	04.01.42	H ô p i t a l Saïgon	SIPH	Suite captivité par les Siamois

CAOUTCHOUCS DU MÉKONG (*Le Journal*, 18 janvier 1942)

Les comptes de l'exercice 1940, qui seront présentés à l'assemblée, qui sera vraisemblablement convoquée courant février, font apparaître un bénéfice de 2.840.000 francs contre 8.048.336 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 45 francs par action contre 28 fr., et de 317 fr. 14 par part, contre 171 fr 428. Rappelons qu'un acompte de 35 francs par action et de 231 fr. 42 par part, a déjà été mis en paiement en décembre dernier.

CAOUTCHOUCS DU MÉKONG (*Le Journal*, 21 décembre 1942)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 novembre à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice 1941 se soldant par un bénéfice net de 13.646.031 francs contre 12.840.632 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 45 francs brut par action et à 317 fr. 142 par part. Un acompte de 20 francs brut par action et de 102 fr. 837 par part ayant déjà été distribué, le solde, soit 25 francs par action et 214 fr. 285 par part, sera mis en paiement à partir du 23 décembre.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG Société anonyme fondée en 1927 (*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : l'aménagement, le défrichement, la mise en valeur et la culture de terrains sis en Indochine, notamment au Cambodge, ou dans toute autre colonie française ou étrangère. La plantation de tous arbres, arbustes, plantes ou produits quelconques du sol et notamment du caoutchouc.

Siège social : Saïgon, 232, rue Mac-Mahon.

Capital social : 20.000.000 fr. , divisé en 200.000 actions de 100 fr. entièrement libérées dont 100.000 actions ordinaires et 100.000 actions privilégiées.

À l'origine, 30.000.000 fr. en 300.000 actions de 100 fr.

Réduit en janv. 1932 à 15.000.000 fr.

En oct. 1934 à 10.000.000 fr.

Porté en fév. 1935 à 20.000.000 fr. par émission au pair de 100.000 actions privilégiées de 100 fr.

Parts de fondateur : 10.000 titres.

Conseil d'administration : MM. A[ndré] ATTHALIN [BPPB/Cie gén. colonies], président ; G[eorges] CARRÈRE [Bq fr.-chinoise], Ch. COUTURE [dir. BPPB], J[ean] ECTORS [dir. des Caoutchoucs de l'Indochine, administrateur de Catecka au Kontum et de la Betsiboka à Madagascar], P[hilippe] LANGLOIS [Socfin], R[ené] LEGRAND [Cie gén. colonies], E[milien] MAZET [distillateur à Saïgon], P[aul] PETITHUGUENIN [Cie gén. colonies], R. Van den BERG [Socfin], J. de BEAUMONT [Rivaud], administrateurs.

Année sociale : 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin août.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions privilégiées, 6 % d'intérêt aux actions ordinaires ; complément à : 8 % le dividende de toutes les actions, prélèvements facultatifs pour réserves ; sur le surplus : 6 % au conseil ; sur le solde : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

Lorsque toutes les actions ordinaires et privilégiées auront reçu au maximum un dividende de 6 % pendant trois années consécutives, les actions privilégiées cesseront d'avoir droit par préférence au premier dividende.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant : actions et parts.

Exercices	caoutchouc (tonnes)
1937	670
1938	895
1939	1.394
1940	1.791
1941	2.148

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par act.	par part.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1937	2.986	2.743	12	34,285	342	185
1938	6.262	5.029	20	102,857	298	179
1939	8.048	7.314	28	171,428	500	232
1940	12.840	12.171	45	317,142	—	—
1941	13.646	12.171	45	317,142	—	—

Témoignage de Pierre de Viviers, directeur des Caoutchoucs de Kompong-Thom
(in *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954*,
Association des planteurs d'hévéas, 1996)

Pnom-penh, automne 1945 : J'appris que le directeur de la plantation de Prek-Kak, M. Fournier, avait essayé, dès l'annonce de la capitulation japonaise, de regagner sa

plantation. Un officier l'avait renvoyé *manu militari* et, même, blessé d'un coup de sabre heureusement sans gravité.

Caoutchoucs du Mékong
(*Le Journal*, 27 septembre 1943)

L'assemblée générale ordinaire réunie à Saïgon le 26 août, a approuvé les comptes de l'exercice 1942 qui font ressortir un bénéfice net de 13 millions 328.716 francs et a fixé à 45 francs brut le dividende à attribuer à chacune des actions, à 317 fr. 142 brut, celui des parts

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 20 septembre, sous déduction des impôts, soit net : actions nominatives 39 fr. 37 ; actions au porteur (coupon 10), 37 fr. 80 ; parts nominatives, 237 fr. 86 ; parts au porteur (coupon 9). 227 fr. 27.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1847 :
Caoutchoucs du Mékong
Conseil : MM. A. Atthalin, pdt ; J. de Beaumont, G. Carrère, Ch. Couture, J. Ectors, Ph. Langlois-Berthelot, R. Legrand, E. Mazet, P. Petithuguenin, R. van den Berg.
Commissaires aux comptes : Destombes, Baudoin, Parigot.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2200 :
Caoutchoucs du Mékong
Conseil : MM. A. Laurent-Atthalin, pdt ; J. de Beaumont, G. Carrère, J. Ectors, Arm. Jullien, Ph. Langlois-Berthelot, R. Legrand, E. Mazet, P. Petithuguenin, R. van den Berg.
Commissaires aux comptes : Destombes, Baudoin ; Rossignol, suppl.

Étude de M^e Marcel BONNET, notaire à Toulouse
13, rue Peyras
« STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE »
« Pépinières marocaines »
Société à responsabilité limitée au capital de 40.000.000 de francs
Siège social : La Chesnaie — Boulhaut (Maroc)
CONSTITUTION

(*La Vigie marocaine*, 26 août 1949)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Pepinieres_marocaines.pdf

.....
14° Paul FOURNIER, directeur des Plantations de Prekkak (Cambodge), demeurant à Prekkak ;

NOUVELLES FINANCIÈRES
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 décembre 1950)

CIE DES CAOUTCHOUCS DU MEKONG. — Le conseil a décidé de mettre en paiement, le 26 décembre, un acompte de 7 piastres indochinoises brut par action et de

53,1428 piastres indochinoises brut par part, qui sera d'une valeur égale au montant du dividende proposé à l'assemblée pour l'exercice 1949.

La production de caoutchouc s'est élevée, en 1949, à 1.681.748 kg. contre 1.532.078 kg. en 1948.

Le bilan au 31 décembre 1949. qui sera soumis aux actionnaires le 28 décembre à Saïgon, a été révisé conformément aux dispositions officielles applicables au Cambodge. Après amortissements et dotation de provisions jugées indispensables, le bénéfice de l'exercice 1949 ressort à 2.028 336 \$ I.C.

AEC 1951-1126 — Cie des caoutchoucs du Mékong (Société indochinoise de culture), 81, rue Richaud, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Correspondant : 282, boulevard Saint-Germain, PARIS (7^e)[Cie générale des colonies].

Capital. — Société anon., fondée le 12 janvier 1927, 2 millions de piastres, en 200.000 actions de 10 p. souscrites en espèces. — Parts : 10 000.

Dividendes en piastres I. C. — 1947 : act. 3,25, part 21 ; 1948 : act. 8,50, part 66.

Objet. — Création et exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc et autres cultures tropicales. — Domaine de 6.000 hectares environ sis à Prek-Kak (Cambodge), en bordure du Mékong, dont 2.688 hectares plantés en hévéas tous greffés.

Production. — 1948 : 1.532 tonnes, 1949 : 1.681 tonnes.

Conseil. — MM. André Atthalin [BPPB], présid. ; Jean de Beaumont [Rivaud], Georges Carrère [Bq fr.-chinoise], Max Ectors [Nice, 1919-Leuven, Belgique, 8 juin 1953][successeur de son père Jean Ectors], Philippe Langlois-Berthelot [Socfin], Armand Jullien [BPPB], Gilbert Champion [Cie générale des colonies], Émilien Mazet, Paul Petithuguenin [Cie générale des colonies], R. van den Berg [Socfin], admin.

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CULTURE
Société anonyme au capital de 2.000.000 de piastres
Siège social : Saïgon, 81, rue Richaud
R.C.: Saïgon, n° 1.056

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GENERALE DES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DE FONDATEUR
(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 31 janvier 1952)

MM. les propriétaires de parts de fondateur de la « Compagnie des caoutchoucs du Mékong » sont convoqués en assemblée générale pour le 14 février 1952, à 17 heures, au siège de la compagnie, à Saïgon, 81, rue Richaud, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1^o) Approbation, s'il y a lieu, des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 décembre 1951, concernant notamment :

- a) Les modifications apportées aux articles 16 et 42 des statuts ;
- b) L'échange des parts contre des actions nouvelles à raison de 8 actions pour une part et l'augmentation, en conséquence, du capital social de 2.000.000 de \$ à 2.760.000 \$, par incorporation de réserves au capital ;

c) L'augmentation du capital social de 2.760.000 \$ à 20.700.000 \$ par incorporation de réserves au capital et augmentation corrélative de 10 à 75i p du montant nominal des actions ;

d) Les modifications apportées aux articles 7, 16, 17, 24, 45, 51 et 53 des statuts à la suite des dispositions visées aux paragraphes b) et c) ;

2°) Dissolution de la masse des porteurs de parts de fondateur ;

3°) *Quitus* de leur gestion aux administrateurs de la masse des porteurs de parts de fondateur.

Tout porteur de parts de fondateur a le droit d'assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire, lui-même membre de l'assemblée.

Pour être admis à assister à cette assemblée ou à s'y faire représenter, MM. les porteurs de parts auront à justifier au préalable de leur qualité :

1°) En ce qui concerne leurs parts nominatives, par l'inscription desdites parts sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée ;

2°) En ce qui concerne leurs parts au porteur :

— Soit en les déposant, cinq jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée :

— Au siège social : 81, rue Richaud à Saïgon,

Ou

— À la « Compagnie générale des colonies », 282, boulevard Saint-Germain à Paris (VII^e),

où des formules de pouvoir sont tenues à la disposition des porteurs de parts ;

— Soit, si ces parts sont déjà en dépôt ailleurs, en priant le dépositaire d'immobiliser lesdites parts en vue de l'assemblée et d'en informer la société ou l'établissement précité cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration

(5380)

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère des États associés

(*Journal officiel de la République française*, 5 mars 1952)

Au grade de chevalier.

Fournier (Paul-Gaston-Émile-Marie), directeur de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong* à Prekkak ; 25 ans 2 mois de pratique professionnelle.

DOMMAGES DE GUERRE

DECISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 22 janvier 1953)

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
Compagnie des caoutchoucs du Mékong	Prekkak, Cambodge	M. Fournier est agréé comme chef du service d'études, avec les spécialités A-B-C2 C3-Di-D2-G6--L3-L4, pour le Cambodge.

1953 : CAPITAL PORTÉ DE 2,76 M\$ À 20,7 M\$
PAR ÉLÉVATION DU NOMINAL À 75 PIASTRES.



Coll. Olivier Galand

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG
Société indochinoise de culture

Société anonyme au capital de 20.700.000 piastres indochinoises
Statuts déposés en l'étude de M^e Parrod, notaire à Paris,
et en l'étude de M^e Bérenger, notaire à Saïgon

Siège social : 3, rue Doudart-de-Lagrée, Saïgon (Viêt-Nam)

ACTION DE 300 PIASTRES AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : André Laurent-Atthalin

Par délégation du conseil d'administration : Chavériat

Droit de timbre acquitté par abonnement. Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel du Viêt Nam* du 28
mars 1953

Imprimerie spéciale de banque

CAOUTCHOUCS DU MÉKONG

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 février 1953)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue à Saïgon, le 12 février, a décidé :

Le regroupement des actions de piastres I. C. 75 en actions de piastres I.C. 300 ; le retrait de la Sicovam des actions déposées auprès de cet organisme et leur échange contre des titres unitaires ; la remise de titres au porteur unitaires d'actions de piastres I.C. 300 à ceux des actionnaires qui en feront la demande.

L'assemblée du 12 février a stipulé notamment que les parts de fondateur, dont la conversion avait été décidée par l'assemblée du 27 décembre 1951 (8 actions de piastres I.C. 75 pour une part) et pour lesquelles les opérations matérielles de remise

des nouveaux titres n'ont pas encore commencé, seront directement échangées contre des actions regroupées (2 actions de piastres I.C. 300 pour une part).

Compagnie des Caoutchoucs du Mékong
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 septembre 1954)

L'assemblée ordinaire tenue à Saïgon a approuvé les comptes de l'exercice 1953, se soldant par un bénéfice de \$ I.C. 8.474.596, permettant la répartition d'un dividende de \$ I.C. 110 par option regroupée de \$ I.C. 300 et \$ I.C. 27,50 par action non regroupée de \$ I.C. 75.

Les mesures prises par la direction locale de la compagnie ont permis d'éviter que les infiltrations de groupes hostiles constatées à proximité de la plantation au cours du deuxième trimestre 1954 aient une influence appréciable sur la production, la main-d'œuvre étant demeurée volontairement sur place.

Cie des caoutchoucs du Mékong
[Desfossés 1956/1809]

Laurent-Atthalin (André)[22/5/1875-21/01/1956][BPPB], 329 (ph PLM), 1809 (pdt Caoutch. Mékong), 1982 (Cosuma).

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de)(gendre d'Olivier de Rivaud), 113 (Bq de l'Indochine)[en remplac. de Ph. Langlois-Berthelot], 124 (Bq internat. commerce), 524 (Artois), 573 (pdg M'Zaïta), 1226 (Soc. française radio-électrique), 1764 (Soc. afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutch. Mékong), 1810 (Caoutchoucs de Padang), 1817 (Plant. des Terres-Rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Champion (Gilbert), 1809 (Caoutch. Mékong).

Jullien (Armand)(1893-1981)[ép. Geneviève Nivard][nommé en 1937 dir. adj. BPPB], 127 (BPPB), 359 (Ch. fer Maroc), 365 (Ferm. ch. fer tunis.), 379 (Smyrne-Cassaba), 413 (Tram.+autob. Casa.), 494 (STEF), 1223 (v.-pdt CSF), 1228 (Radio-France), 1231 (v.-pdt Radio-Orient), 1313 (SMD), 1721 (pdt Cie gén. col.), 1722 (pdt Cie gén. Maroc), 1737 (Cie lyonn. Madag.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1835 (Nossi-Bé), 1839 (pdt Tabacs au Maroc).

Langlois-Berthelot (Ph.), 101 (Bq de F), 1764 (pdt SAFA-Cameroun), 1803 (pdg Cie du Cambodge), 1809 (Caoutch. Mékong), 1810 (Padang), 1817 (Terres-Rouges), 1858 (Fin. caoutchoucs), 1870 (Sennah rubber).

Mazet (Émilien)[distillateur à Cholon...], 1743 (Anc. Éts Gradis), 1809 (Caoutch. Mékong).

Van den Berg (R.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1858 (Socfin).

Baudoin (A.), 108 (dir. Bq Madagascar+Comores), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong).

Destombes (Max) 108 (secr. gén. Bq Madagascar+Comores), 122 (comm. cptes suppl. BPEC), 226 (comm. cptes Santa-Fé), 359 (comm. cptes Ch. fer Maroc), 361 (comm. cptes Tanger-Fez), 363 (comm. cptes Ch. fer Maroc-Or.), 398 (comm. cptes Tram. de Tours), 402 (comm. cptes Tram. élec. Brest), 1004 (comm. cptes Babcock & Wilcox), 1311 (comm. cptes Énergie élect. du Maroc), 1737 (comm. cptes Cie lyonnaise de Madagascar), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1843 (comm. cptes Catecka), 1978 (comm. cptes Moulins du Maghreb).

Orio (Ed.), 1324 (comm. cptes suppl. SIPEA), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1812 (comm. cptes Hévéas Tayninh), 1814 (comm. cptes suppl. Plant. réunies de Mimot).

Husson (L), 1809 (comm. cptes suppl. Caoutch. Mékong)

SIÈGE SOCIAL : Paris, 282, boulevard Saint-Germain. Tél. : INV. 52-01.

CONSTITUTION : Société anonyme indochinoise, constituée le 12 janvier 1927, pour une durée de 75 ans.

OBJET : Exploitation de toutes plantations, notamment celles de caoutchouc, en Indochine, particulièrement au Cambodge, ou dans toute autre colonie française ou étrangère. A la fin 1951, le domaine de la société couvrait 6.319 hectares, dont 2.718 hectares plantés (plantation d Prek-Kak.)

CAPITAL SOCIAL : 207 millions de fr. divisé en 69.000 actions de 3.000 fr. À l'origine, 30 millions de fr. Réduit à 15 millions en 1932, puis en 1934 à 10 millions. Porté en 1935 à 20 millions, par l'émission de 100.000 actions privilégiées qui ont été assimilées en 1940 aux actions ordinaires. Porté en 1952 de 2 millions de piastres à 2.760.000 piastres par création de 76.000 actions de 10 piastres attribuées gratuitement aux porteurs de parts (8 actions pour 1 part) en échange et annulation de leurs titres. Porté ensuite à 20.700.000 piastres par élévation du nominal à 75 piastres. Regroupement en titres de 300 piastres depuis le 18 mai 1953. Capital converti en francs en 1955.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 8 % aux actions. Sur le surplus . prélèvements à fixer pour fonds de prévoyance. Sur l'excédent : 6 % au Conseil. le solde suit actions.

LIQUIDATION : Remboursement du capital non amorti. Le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : Au siège social, à Saigon ; Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés », actions 103. — Notice SEF : CO 173.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Actions n° 16 (26 mai 1951) (acompte 1950), 170 fr.; 17 (26 octobre 1952) (acompte 1951), 255 fr. ; 18 (28 décembre 1951) (solde 1950), 168 fr. ; (27 octobre 1952)(solde 1951), 355 fr. ; 20 et 1 (11 décembre 110 et 440 fr. ; 21 et 2 (14 décembre 1954), 203 et 812 fr. 3 (12 décembre 1955), 960 fr.

	Prod. caout. (en milliers de kg)	Bénéfice nets (en milliers de \$)	Dividende total (en milliers de \$)
1945	516	- 287	—
1946	355	453	431
1947	1.336	928	860
1948	1.5325	2.521	2.360
1949	1.682	2.028	1.931
1950	1.812	7.595	7.074
1951	2.028	17.970	12.788
1952	2.188	6.546	4.306
1953	2.519	8.474	7.973
1954	2.744	15.383	8.970

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 piastres)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	2.000	2.000	20.700	20.700	20.700
Réserves et provisions	28.466	30.353	16.248	16.248	23.162
Dette flottante	17.605	24.013	17.012	21.674	22.818
Dividende et tantièmes	7.641	16.091	4.306	7.974	8.970
	<u>55.712</u>	<u>72.457</u>	<u>58.266</u>	<u>67.096</u>	<u>76.650</u>
ACTIF					
Immobilisé net	27.081	25.140	28.953	28.629	31.001

Approvisionnements	5.531	8.622	11.404	9.288	7.854
Débiteurs	13.216	15.261	9.455	22.130	8.089
Disponible	9.884	23.484	8.454	7.049	28.706
	<u>55.712</u>	<u>72.457</u>	<u>58.266</u>	<u>67.096</u>	<u>76.650</u>

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Mékong*

Au capital de 207 millions de francs divisé en 69.000 actions de 3.000 fr — c'est en 1955 que la compagnie a procédé au transfert de son siège social à Paris —, la Compagnie des Caoutchoucs du Mékong détient un domaine de 6.319 hectares, à proximité de Prekkak, dans la province de Kompong-Cham (Cambodge). Au 31 décembre 1958, 3.960 hectares étaient plantés. La production annuelle, en 1958, a regagné ses meilleurs niveaux.

Exercices	Production (en tonnes)
1955	2.802
1956	3.551
1957	3.330
1958 (1)	3.550

(1) Chiffre approché.

En 1957, le bénéfice net, 172.957.163 francs, a permis la distribution d'un dividende net de 1.000 francs aux actions, tout comme l'année précédente, qui s'était soldée par un bénéfice de 199.214.724 francs.

Compagnie des Caoutchoucs du Mékong

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1959)

L'assemblée ordinaire du 26 novembre a décidé la répartition, au titre de l'exercice 1958, d'un dividende net de 1.000 francs par action de 3.000 francs nominal.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 11 décembre 1959 contre remise du coupon numéro 8 détaché des actions au porteur ou sur présentation des certificats nominatifs pour estampillais aux guichets des établissements suivants :

- Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris ;
- Banque Rivaud et Cie, 13, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

1960 : TRANSFORMATION DU CAPITAL EN NF



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE DES CAOUTCHOUCS DU MÉKONG

Europe-France-Outremer, octobre 1968 :
— Caoutchoucs du Mékong (Camékong) : 5.720 ha dont 4.810 en production à Prekkah. Usinage latex centrifugé et en feuilles.
13 cadres (dont 2 Khmers) et 2.500 salariés (8 à 9.000 dans 7 villages).

1969 :
La [SCOA](#)
récupère la participation de la Compagnie générale de participations et
d'entreprises (CEGÉPAR)
(ex-Compagnie générale des colonies)
dans les Caoutchoucs du Mékong

Jean Lucien Ulrich ARNOUX,
président-directeur général (1971-1974)

Né à Paris XVI^e, le 19 sept. 1909.
Fils d'Henri Arnoux, officier de marine, et de M^{me}, née Louise Lian.
Mar. le 18 fév. 1938 à M^{lle} Jacqueline Chanut (4 enf. : Florence [M^{me} Frédéric Chambon],
Éric, Christine [M^{me} Vincent Béraud] et Daniel).
Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : ingénieur des arts et manufactures et diplômé
du C.P.A.

Ingénieur aux automobiles Renault (1932-1937),
ingénieur aux Éts Binet et aux Ateliers de Normandie (1937-1945),
directeur (1948), puis directeur général (1951-1962) de la [Compagnie agricole et sucrière de
Nossi-Bé](#),
ingénieur-conseil (1962-1967), puis directeur général adjoint (1967-1974) de la Compagnie
générale de participations et d'entreprises (Cégépar),
président de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontoum ([Catecka](#))(1968-1974),
de la Compagnie des caoutchoucs de Pakidié (1962-1974)
et des Sucrieries de Nossi-Bé-Côte Est (1968-1974),
administrateur de la [Banque de Madagascar et des Comores](#) (1973-1974),
administrateur de sociétés.

Président du Syndicat des distillateurs et producteurs de sucre de Madagascar (1962-1974),
président du comité Madagascar au Conseil national du patronat français (1968-1974),
Officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre 39-45.
Décédé à Paris XV^e, le 19 décembre 1987.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :
Caoutchoucs du Mékong
31, quai de Grenelle 75015 Paris
Filiale à 38,71 % de la Cie financière de développement international (COFINDI)
(détenue à 99 % par la SCOA suite à l'absorption par celle-ci de la Cégépar : ex-Cie
générale des colonies) et à 7,13 % de la Société financière des caoutchoucs (Socfin).
Participations :
21 % de la Cie des Caoutchoucs de Pakidié (Côte d'Ivoire).

Who's who, 1979 :
LAURENT-ATTHALIN (François), industriel. Né le 7 fév. 1906 à Paris [décédé le 18
sept. 1987 à Chatou]. Fils d'André Laurent-Atthalin, banquier, et de M^{me}, née Marthe
Chauffard. Mar. le 28 déc. 1929 à M^{lle} Le Barrois d'Orgeval (5 enf. : Michel Guy, Agnès
[M^{me} Bernard Chapron], Brigitte [M^{me} Michel André], Xavier-Marie [dg Agence

d'évaluation financière, jusqu'en 1987)). Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École supérieure d'électricité, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : président (1952-1974), puis président d'honneur de la société l'Hydro-énergie, administrateur-directeur général de la Compagnie générale industrielle pour la France et l'étranger (1963-1967)[ex-Cie du gaz, future OPFI. Adm. Œrlikon (WW 1967)], président-directeur général (1964-1973), puis président d'honneur de la société Imprimerie Chaix-Desfossés-Néogravure devenue (1973) La Néogravure, président-directeur général (1969), puis président honoraire (depuis 1970) des Papeteries Navarre, président des Papeteries de la Chapelle (1971-1974), président (depuis 1971) de la Société belge de l'Azote et des produits chimiques de Marly [actifs repris par Sanofi] devenue Société industrielle et financière mosane, [administrateur de la Compagnie des caoutchoucs du Mékong](#), de l'Omnium de participations financières et industrielles [OPFI], directeur honoraire de la Compagnie Cobepa (Cie belge de participations de Paribas) [anc. adm. Electrobel], président d'honneur du Syndicat professionnel des électroniciens et radio-électriciens. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, médaille de la Résistance, chevalier de l'ordre de Léopold. Adr. : privée, 7, rue La Fontaine, 78400 Chatou.
